



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 MARS 2024 A 19H30**

Étaient présents : DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à DUPLAN Véronique, BOYET Jérôme donne pouvoir à LARIVE Bruno, BRIERE Matthieu donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GARCIA Nathalie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

Public : une personne

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

LARIVE Bruno est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2024**

Madame la Maire explique que suite à la demande d'Henri GRUFFAT, deux modifications ont été apportées sur la page 5 du procès-verbal. L'assemblée valide leur intégration et Madame la Maire propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 01/02/2024 est voté par 16 voix pour et 5 abstentions.

19h40 arrivée de Marc DELACOURT.

## **2) Révision des statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) compétences relevant du champ culturel et éducatif**

Madame la Maire explique que la CCMP souhaite élargir ses compétences pour le théâtre Allégro (TALL), l'académie de musique et de danse (AMD) et le réseau de lecture publique. Cet ajout de compétences entraîne une modification des statuts de la CCMP.

Jean-Yves GIRARD indique que c'est bénéfique pour les communes. Il s'agit d'un ajout sur l'offre existante ; il est nécessaire de bien sensibiliser les enseignants, c'est un plus. Il rappelle que le budget intercommunal est important : l'AMD coûte très chère, avant le Théâtre Allégro ne concernait que Miribel maintenant ce sont toutes les communes.

Madame la Maire répond que la musique et le théâtre font partie du projet pédagogique de l'école.

Henri GRUFFAT demande si le contrat de l'AMD contient une obligation d'un spectacle dans chaque commune.

Bruno LARIVE répond que c'est à vérifier mais il ne lui me semble pas que ce soit dans les statuts.

Jean-Yves GIRARD ajoute qu'il y a un budget de 900 000 € par an pour l'AMD soit 2 500 € par élève, qu'il trouve énorme !

Madame la Maire répond que de nombreuses familles de Neyron ont inscrits leurs enfants à l'AMD.

Délibération votée à l'unanimité.

## **3) Désignation d'un référent déontologue pour les élus**

Madame la Maire expose que la désignation d'un déontologue par commune constitue une obligation. Il existe la possibilité de mutualiser avec l'intercommunalité. Un déontologue a été présenté à la CCMP. C'est à la portée de tous les élus, la CCMP va facturer l'intervention à la commune.

Henri GRUFFAT demande s'il existe la possibilité de poser une question sur un autre élu.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'interroger le déontologue pour des conseils concernant le respect des principes déontologiques s'appliquant aux élus. Jusqu'à présent, nous bénéficions des conseils du directeur de cabinet de la CCMP.

Jean-Yves GIRARD demande si ce référent est payé par la CCMP.

Madame la Maire explique qu'il est payé à l'acte.

Henri GRUFFAT demande comment il a été contacté et choisi.

Madame la Maire répond qu'il a été présenté par le directeur de cabinet de la CCMP et est venu se présenter à la CCMP ; Il y a aussi la possibilité de choisir un déontologue par le Centre de Gestion de l'Ain.

Henri GRUFFAT remarque qu'il a un très bon CV et demande si c'est lui qui va répondre ou un élève doctorant car il s'occupe également du département de l'Isère.

Madame la Maire explique que cette question a été posée par la CCMP à laquelle il a répondu que les réponses sont faciles à donner, il maîtrise bien la déontologie et a proposé un délai de réponse d'une semaine à 10 jours.

Délibération votée à l'unanimité.

## **4) Aménagement voirie ZAE Porte du Grand Lyon**

Raymond PISTIL expose que le projet concerne essentiellement le marquage au sol et quelques panneaux. Le projet a démarré il y a un an et réalisé en concertation avec les entreprises.

L'objectif du projet est de faciliter la circulation des véhicules et d'octroyer des places de parking surtout pour le cabinet médical.

Il est prévu l'ajout d'une quinzaine de place autour de la raquette, des zébras pour éviter le stationnement intempestif.

Aussi, comme le sens interdit n'est pas respecté, il est prévu des panneaux et du marquage au sol ainsi que des traits pointillés qui impose la circulation aux véhicules.

Des panneaux stop, sens unique et 30 km/h vont être ajoutés.

Les travaux représentent un montant de 15 000 € avec un fonds de concours de 5000 €.

La circulation n'est pas évidente car il y a beaucoup de camions.

Le service technique communal contribue à la mise en place des potelets.

Jean-Yves GIRARD remarque que c'est un peu dommage que le stationnement n'ait pas été anticipé avant la création de la maison médicale et avec la circulation des camions.

Madame la Maire explique que cela a bien été le cas puisque la mairie a sollicité l'Agence d'ingénierie de l'Ain qui a conseillé la commune.

Nathalie GARCIA ajoute que la problématique n'était pas seulement sur les places de parking car il y avait un problème de sécurité puisque le sens de circulation n'était pas respecté.

Bruno LARIVE interroge sur la date d'ouverture du centre médical.

Nathalie GARCIA répond que cela date d'un an.

Bruno LARIVE constate que c'est bien que les aménagements soient réalisés un an après l'ouverture, car cela permet d'avoir le recul nécessaire.

Nathalie GARCIA complète l'explication car au départ la maison médicale devait bénéficier des places d'une autre entreprise et cela ne s'est pas fait.

Jean-Yves GIRARD demande s'il y a des terrains vacants avec une possibilité d'achat.

Nathalie GARCIA répond positivement mais les propriétaires ne sont pas vendeurs.

Délibération votée à 17 voix pour et 5 abstentions.

## **5) Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027**

Elodie QUEIREL rapporte que lors du dernier conseil de l'école, il a été demandé de voter les horaires, c'est la deuxième fois après la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Le vote concerne la période 2024 -2027 et le choix s'est porté sur la reconduction des horaires actuels avec peut-être une ré-interrogation dans un ou deux ans.

Henri GRUFFAT demande quels critères ont contribué au choix d'être sur 4 jours.

Elodie QUEIREL explique que sur 5 jours, l'école se terminerait plus tôt avec école le mercredi matin donc les enfants iraient au périscolaire alors qu'il n'y a plus les TAP.

Henri GRUFFAT complète en précisant que ce n'est pas pour le bien-être des enfants car les enseignants notent que le lundi et le jeudi sont des jours plus difficiles car il y a une rupture.

Elodie QUEIREL répond que ce n'est pas le discours tenu lors du conseil d'école puisque le mercredi constitue une pause.

Henri GRUFFAT ajoute que l'académie de médecine le dit aussi : la semaine de 4 jours déstabilise les enfants et la semaine sur 5 jours est mieux pour les enfants.

Bruno LARIVE répond qu'il n'a pas vu d'études qui vont dans ce sens et suppose qu'il y en a aussi qui montrent que 4 jours est préférable à 5.

Madame la Maire répond que c'est un échange avec les parents et les enseignants.

Elodie QUEIREL ajoute qu'il a été évoqué d'interroger l'éducation nationale et les parents pour voir s'il est possible de trouver un autre rythme ; la proposition de réduire le temps de la pause méridienne a été étudiée et la conclusion serait que les enfants iraient plus au périscolaire.

Henri GRUFFAT remarque que les choses s'organisent comme on veut qu'elles s'organisent, terminer à 16h00 n'est pas une bonne idée car le pic de la concentration est le matin et pas à 13h30 mais plutôt vers 16h00.

Elodie QUEIREL fait part du discours de l'inspectrice concernant le besoin d'une récréation pour relancer la concentration.

Délibération votée à 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

#### **6) Approbation de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Elodie QUEIREL rappelle le projet notre école faisons la ensemble proposé l'an dernier concernant la végétalisation de l'école, des zones sportives et l'école dans le jardin du Molliet. Une subvention du rectorat a été accordée pour permettre d'acheter du matériel, de végétaliser la cour et de faire l'école dehors.

20h16 arrivée Julien FAVREAU

Madame la Maire précise que l'appel à projets n'était pas obligatoire et que l'école de Neyron a participé ; c'est un beau projet pour le bien-être des enfants.

Henri GRUFFAT demande si on dépend du rectorat de Lyon.

Elodie QUEIREL répond positivement.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **7) Remboursement des frais de déplacement des agents municipaux**

Madame la Maire explique qu'il s'agit de la mise à jour de la délibération de 2003 pour les frais kilométriques et de l'ajout des frais de repas et d'hébergement suite à l'arrêté 2023.

Henri GRUFFAT remarque qu'il n'est pas justifié que le remboursement soit plus élevé pour les grosses cylindrées qui consomment davantage de carburant dans un contexte de transition écologique.

Julien FAVREAU rappelle qu'il s'agit de puissance fiscale, dépendant également du type de motorisation et pas seulement de la puissance du moteur et de la consommation de carburant. De plus, la grille en puissance fiscale est imposée au niveau national.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **8) Bilan de la concertation et identification des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAEnR)**

Bruno LARIVE rappelle que suite à la délibération du 1<sup>er</sup> février 2024, il était prévu de délibérer sur le bilan de la concertation et l'identification des ZAEnR.

Une information dans tous les médias de la commune, une réunion publique qui a compté 15 personnes, une réunion avec les associations et la mise à disposition du registre ont été réalisées.

Le bilan est rapide à faire, voici la proposition compte tenu des potentiels et des interdictions : limitation au photovoltaïque en toiture sur l'ensemble de la commune.

Henri GRUFFAT regrette le flou de la loi APER sur les dispositions qui seront appliquées sur les zones d'accélération proposées et craint que l'État finisse par imposer des panneaux photovoltaïques sur tous les toits si les objectifs nationaux de développement des ENR ne sont pas atteints.

Bruno LARIVE indique que rien ne laisse supposer à ce jour que l'état envisage d'imposer et le risque serait vraisemblablement plus élevé si les communes ne remontent pas suffisamment de zones d'accélération. Il estime que le choix proposé sur Neyron est le minimum raisonnable. Brigitte MENUT demande s'il y a la possibilité d'énergie hydraulique sur le Rhône ? Bruno LARIVE répond que ce n'est pas un potentiel facilement valorisable.

Délibération votée à 17 voix pour et 6 abstentions.

### **9) Projet de cession de terrains et validation du projet immobilier Alliade Habitat**

Madame la Maire rappelle le projet immobilier de logements collectifs au 71 et 73 route de Genève. Les différentes offres ont été présentées, des concertations se sont déroulées et la mairie a été accompagnée par ses : notaire, avocat, CAUE, domaine ...

L'offre qui convient le mieux est celle d'Alliade Habitat qui propose de racheter les parcelles SEMCODA et de la mairie. Par conséquent, la délibération est conditionnée aussi par la validation de SEMCODA.

Ce qui permet à Alliade d'avoir des conditions favorables c'est qu'il a l'appui d'action logement et de l'ADIL.

Julien FAVREAU précise que les 18 places extérieures sont une valorisation du chemin sous les saules.

Henri GRUFFAT estime que le nombre de place de parking proposé est largement insuffisant. Madame la Maire répond que c'est réglementaire ; de plus, l'opération a une situation centrale (accès aux bus, train et vélo).

Julien FAVREAU ajoute la proximité avec la gare qui permet des solutions multi partage : un véhicule en commun pour plusieurs logements.

Madame la Maire explique que dans une autre proposition immobilière, comme la demande est très forte, le nombre de place de parking n'est pas un problème. Et l'avenir, ce n'est pas la voiture à tout prix.

Henri GRUFFAT expose que quand une maison est construite, un seul parking n'est pas accepté.

Julien FAVREAU explique que pour ce cas précis, il est demandé d'attribuer une place par logement et que c'est conforme à la réglementation.

Bruno LARIVE précise que là où est situé le projet, les visiteurs auront la possibilité de se garer chemin sous les saules.

Julien FAVREAU informe que le diagnostic du plan local d'urbanisme a indiqué que le nombre de places publiques de stationnement est suffisant. Par ailleurs, il existe un projet d'attribuer un vélo électrique par logement.

Raymond PISTIL précise que l'encouragement du covoiturage va dans le sens de permettre à plusieurs personnes de partir d'un endroit pour aller dans un autre endroit.

Julien FAVREAU indique la venue de la Voie Lyonnaise 6 aux portes de Neyron très prochainement.

Véronique DUPLAN ajoute que le développement du télétravail permet aux familles d'avoir une seule voiture.

Henri GRUFFAT propose que le reste à charge de la mairie soit doublé pour intégrer le coût des travaux de voirie chemin sous les saules.

Madame la Maire répond que ce projet est prévu pour 2026 et que la commune est liée au programme local de l'habitat intercommunal.

Henri GRUFFAT précise qu'il dit juste que cela va coûter plus cher que ce qui est prévu.

Julien FAVREAU répond qu'il y avait 1.4 millions d'euros en reste à charge sur le premier projet.

Bruno LARIVE s'étonne d'entendre qu'il faut intégrer les coûts de voirie au projet, ce qui n'est pas le cas pour les autres projets.

Madame la Maire informe qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une voie intercommunale jusqu'à l'imprimeur et les travaux de la voirie d'intérêt communautaire (VIC) démarrent en 2024 côté Neyron. Cette offre de logement va être une bouffée d'air et la mairie a demandé la priorité pour l'accès au logement des pompiers et agents communaux. C'est une opération bénéfique pour la commune.

Julien FAVREAU ajoute la possibilité de financer l'aménagement de la bibliothèque par le Département ; il n'y aura pas d'aménagement initial du commerce qui sera porté par le commerce et la mairie touchera le loyer. Ce sont des boîtes vides. Ce projet permettra de se débarrasser de la passoire énergétique du modulaire.

Brigitte MENUT demande s'il était prévu une crèche dans le premier projet.

Madame la Maire le confirme mais aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de la caler dès le début du projet car un logement pourra être aménagé en crèche.

Délibération votée à 17 voix pour et 6 abstentions.

### **10) Compte administratif 2023**

Véronique DUPLAN fait la présentation ligne par ligne des dépenses et recettes 2023.

Henri GRUFFAT indique que pour lui le budget ne se résume pas à des chiffres et qu'il manque la présentation politique des orientations suivies pour construire ce budget.

Véronique DUPLAN précise que les orientations apparaissent clairement dès lors que 30 % du budget est alloué à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Raphael PAYRE ajoute que ce budget, comme les précédents, est le reflet des engagements pris par la majorité élue, dans le programme présenté à l'occasion des élections de fin 2021.

Henri GRUFFAT estime qu'il n'y a rien sur la voirie.

Raymond PISTIL répond que le budget voire s'élève à 400 000 € et comprend l'aménagement du chemin de Sermenaz, de la ZAE et de la rue de Saint Didier, le renforcement de la montée de la grande côte. Pour la route de Genève des aménagements ont été réalisés (feux du centre village devant la mairie) et d'autres viendront.

Mme le Maire précise que la commune s'appuie sur l'expertise de différentes agences (Agence de l'Ingénierie de l'Ain, CEREMA, CAUE...) pour analyser l'existant et concevoir les aménagements en fonction des besoins et des impératifs de sécurité des Neyroland.e.s. Cela peut prendre du temps, mais permet d'éviter de faire des aménagements pour les défaire ensuite, comme cela a pu être le cas sur la commune par le passé.

Madame la Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Délibération votée à 17 voix pour et 5 abstentions.

Madame la Maire reprend sa place.

### **11) Compte de gestion 2023**

Délibération votée à 18 voix pour et 5 abstentions.

### **12) Affectation du résultat 2023**

Délibération votée à 18 voix pour et 5 abstentions.

### **13) Taux imposition 2024**

Délibération votée à l'unanimité.

#### **14) Subventions 2024**

Henri GRUFFAT trouve que la commune est peu généreuse vis-à-vis des associations caritatives, notamment celles qui apportent une aide alimentaire aux plus démunis.

Bruno LARIVE répond que le montant alloué a été augmenté et réparti entre les différentes associations, et que les retours de ces dernières montrent qu'elles apprécient d'avoir ces subventions de façon régulière.

Elodie QUEIREL indique que la commune aide ces associations de différentes manières, notamment en offrant les repas non pris à la cantine scolaire.

Délibération votée à 15 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

#### **15) Budget primitif 2024**

Véronique DUPLAN a présenté en parallèle du compte administratif la prévision du budget pour 2024. Les échanges sont relatés au point n°10.

Délibération votée à 18 voix pour et 5 contre.

#### **16) Questions diverses**

1 / Règlement voirie

La mairie a été sollicitée par les services techniques de Miribel pour faire réaliser un diagnostic et la réalisation d'un règlement voirie pour encadrer les travaux sur les voiries de la commune et la possibilité de demander une participation financière pour l'occupation du domaine public.

2/ Cimetière

Il sera présenté prochainement un projet de délibération pour les concessions à durée limitée et non renouvelées pour vendre les caveau, pierre tombale et stèle.

3/ EIRAD

La mairie paie une cotisation pour la lutte contre les moustiques. Avant l'Entente Interdépartement Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) appliquait un traitement chimique mais aujourd'hui ce n'est plus possible. EIRAD propose des actions de prévention et de conseils aux habitants et une formation pour les agents et élus. EIRAD sera présent au marché de la création.

4/ Le courrier Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et France Nature Environnement (FNE) sera envoyé aux élus concernant le projet de barrage Rhône-gia.

Prochain Conseil municipal le 25/04/2024.

Séance levée à 25h43.

Fait à NEYRON le 12/04/2024

Le secrétaire, Bruno LARIVE



La Maire, Christine FRANÇOIS



